



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2043

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon dans le cadre d'une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques sur la période 2022-2025

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2043 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'INSA LYON DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION SUR DES PROJETS CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET PEDAGOGIQUES SUR LA PERIODE 2022-2025 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'INSA Lyon souhaitent établir pour trois ans un partenariat, dans le but de valoriser les activités pédagogiques reliant art contemporain et culture scientifique.

Cette collaboration s'appuie sur la conviction partagée que les établissements d'enseignement supérieur, notamment scientifiques, doivent proposer aux étudiants et à leurs personnels un contact avec la création contemporaine, leur offrir des occasions de découvrir les métiers du musée et de confronter les méthodes scientifiques aux processus de création artistique.

Le Musée d'art contemporain souhaite donner un large accès à ses collections, ses expositions et favoriser la rencontre avec des artistes aux enseignants et élèves des établissements concernés. Il souhaite élargir son offre culturelle aux approches transdisciplinaires, accueillir des étudiants dans l'exercice de leurs disciplines afin d'offrir à son public une diversité de connaissances.

La présente convention précise les axes fondamentaux de cette collaboration et en prévoit les premières modalités de mise en œuvre. Elle fixe les objectifs et les modes d'organisation des projets régulièrement reconduits sur chaque exposition. Elle encadre le nombre de visites commentées gratuites dans les expositions du Musée d'art contemporain.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon, la gratuité des visites de groupes est accordée (une visite guidée offerte par le musée / une visite guidée payée par l'INSA Lyon, dans la limite de trois visites gratuites par exposition), ainsi que les entrées dans les conférences (dans la limite de 15 entrées par conférence), par dérogation aux tarifs approuvés par délibération du 16 décembre 2016, et du 10 novembre 2022.

- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'INSA Lyon est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET